

Commune de SAINT-SIMON

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2A

Plan de zonage
Ensemble du territoire

échelle : 1 / 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du :

2 septembre 2011

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

jlb



Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
arrêté par délibération du 6 janvier 2011.



géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GEOGRAM Bureau d'Etudes

16 Rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél: 03.26.50.36.86; Fax: 03.26.50.36.80
e-mail: bureau.etudes@geogram.fr

- PPR I/CB (février 2010)**
RISQUES INONDATION
- Zone "Rouge Foncé"
 - Zone "Bleu Foncé"
- RISQUE RUISSELLEMENT ET COULEES DE BOUE**
- Zone "Rouge Clair"
 - Zone "Bleu Clair"
- REMONTÉE DE NAPPE PHREATIQUE**
- Zone hachurée

Le territoire couvert par le plan local d'urbanisme (P.L.U.) est divisé en zones urbaines, en zones à urbaniser, en zones agricoles et en zones naturelles et forestières.

Les zones à urbaniser (AU)

Les zones à urbaniser sont des zones non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future. On distingue sur le territoire communal :

- Le secteur AUEp réservé aux installations photovoltaïques.

Les zones agricoles (A)

La zone A comprend les secteurs des territoires communaux, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Les zones naturelles et forestières (N)

La zone N correspond en effet aux secteurs des territoires communaux, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Elle comprend :

- Le secteur Nh, qui correspond aux habitations isolées et aux hameaux (insuffisamment desservis par les réseaux).
- Le secteur Nl, lié aux loisirs.

Voir document graphique n°4.2-B
Plan de zonage - Zone agglomérée

échelle : 1 / 2 500



- Limites communales
- Limites du zonage
- Emplacements réservés
- Chemins inscrits au PDIPR
- Espaces Boisés Classés